

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

### SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Chantal PASSET, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Jérôme AGNELLET, Grégory BAERT, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Ricardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Graziella POURROY SOLARI, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : MM. Karim CHALABI, Sébastien ATRUX-TALLAU, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maire-Adjointe, Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Rodolphe PALACIOS, Stéphane FAURE-HUDRY, Stéphane BESSON, Mme Élisa DE POORTER, M. Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents et représentés : 22

Secrétaire : M. Claude COLLOMB-PATTON, Maire-Adjoint, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

====oo0oo====

#### N° 2025/122 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2026

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque Commune doit présenter un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'objectif est de débattre sur les grandes orientations du budget communal 2026, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses.

Il convient de rappeler que ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre aux élus d'être informés du contexte économique et financier de la Commune afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote du budget.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DÉBAT sur les orientations budgétaires 2026.
- PREND acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

.../...

THÔNES, le 22 décembre 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

Le secrétaire de séance

Claude COLLOMB-PATTON

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **23 DEC. 2025** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **24 DEC. 2025**

THÔNES, le **24 DEC. 2025**

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



## A - CONTEXTE GENERAL – Le cadre législatif et réglementaire du ROB

Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 24/12/2025  
ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

### INTRODUCTION

- La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.
- Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.
- Objectifs du ROB :
  - Discuter des orientations budgétaires de la collectivité : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre;
  - Informer sur la situation financière de la collectivité au travers de ratios pertinents, présenter la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

## A - CONTEXTE GENERAL – Environnement macroéconomique

### INFLATION

- L'inflation est estimée à 1,1% en 2025 en raison d'effets de base négatifs sur les prix de l'énergie, mais les prix alimentaires contribuent de façon croissante à l'inflation.
- Cette baisse de l'inflation se traduira dans le budget communal, par un maintien des coûts énergétiques tout en restant prudent sur les prix alimentaires (cantine municipale), ainsi que sur l'évolution forfaitaire des bases de fiscalité locale (TFPB, TFNB, THRS) décidée chaque année par les députés.

### SCENARIO DE CROISSANCE

- La croissance du PIB en France est estimée à + 0,8% en 2025, et + 0,9% en 2026 (Source Banque de France).

### DÉFICIT PUBLIC

- Le déficit public a atteint 5,4% du PIB au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025, ratio le plus dégradé de la zone euro (Source INSEE).

## A - CONTEXTE GENERAL – Environnement macroéconomique

### DETTE PUBLIQUE ET MARCHÉS FINANCIERS

- En France, la dette publique atteindra environ 118% du PIB fin 2025 (115,8% au T2 2025), contre 112% en 2024. 55,4% de la dette publique française est détenue par des non-residents (contre 48,5% en 2022), ce qui soulève un problème de souveraineté.
- A la fin du 4ème trimestre 2025, la dette publique française s'établirait à 3 467 milliards d'euros contre 3 228 milliards d'euros au troisième trimestre 2024.
- Scenario sur les taux longs : Les obligations d'Etat à 10 ans (OAT 10 ans) constituent un indicateur de référence pour les emprunts à taux fixe : c'est le taux auquel l'Etat français emprunte sur les marchés pour se financer.
- Malgré une baisse des taux directeurs en 2025 (- 200 points de base par rapport à 2024), l'OAT 10 ans a évolué entre 3,20 % et 3,68 % en 2025 (entre 2,80 % et 3,32 % en 2024). L'instabilité politique du pays, l'absence de redressement des comptes publics, l'endettement constant et la dégradation de la note financière de la France par les agences de notation, constituent des facteurs de hausse des taux.
- La charge de la dette française (le paiement des intérêts) pèsera de plus en plus sur le budget de l'Etat et la France risque d'emprunter en 2026 à des taux évoluant entre 3,50 % et 4 %.



*En termes de perspectives, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2026 pour le budget de la commune.*

*Les évaluations défavorables des agences de notation, l'instabilité politique et l'absence de mesures fermes pour réduire le déficit public seront des facteurs d'augmentation des taux.*

*Heureusement, 100% de l'encours de la ville de Thônes a été souscrit à taux fixe les années précédentes.*

## A - CONTEXTE GENERAL – Les mesures pour les collectivités locales

**Des incertitudes liées au projet de Loi de Finances (PLF) 2026 mais les collectivités locales sont à nouveau appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques**

- À l'heure où ce document est préparé, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2026 est encore en préparation. Toutefois, certaines mesures budgétaires pourraient être retenues par le gouvernement pour demander un effort supplémentaire aux collectivités territoriales.
- **Sous toutes réserves**, ces mesures pourraient inclure notamment :
- Une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), compensée partiellement par une tendance à la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ;
- Une amplification du dispositif DILICO : **impact commune de Thônes = environ 189 000 euros de dépenses en plus**
- Une baisse drastique de la compensation versée par l'Etat au titre des allègements d'impôts fonciers accordés aux locaux industriels : **impact commune de Thônes = environ 97 000 euros de recettes en moins**
- Une forte diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : **impact commune de Thônes = environ 114 000 euros de recettes en moins**
- Réduction du fonds vert de l'ordre de 500 millions d'euros sur tout le territoire national
- Ces incertitudes seront être prises en compte dans la construction du budget 2026, sous forme de la **constitution d'une provision pour risques et charges d'un montant de 500 000 euros**.

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE EN 2026 : Résultats

### FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL

- Les dépenses de fonctionnement en 2025 atteindraient la somme de 11 047 000 €.
- Les recettes de fonctionnement, hors résultat antérieur reporté, s'élèveraient à environ 12 047 000 €, soit un solde positif de 1 000 000 € (contre 747 300 € en 2024).
- En intégrant les résultats antérieurs reportés, le résultat de fonctionnement global de l'exercice 2025 ressortirait à 1 260 000 €.

### INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

- La section d'investissement ferait apparaître un montant de dépenses de 12 250 000 € en intégrant les résultats antérieurs reportés, en ajoutant une enveloppe de restes à réaliser d'environ 1 250 000 €.
- Les recettes d'investissement atteindraient la somme de 11 750 000 €, en ajoutant une enveloppe de restes à réaliser d'environ 1 220 000 €.

### RÉSULTATS – BUDGET PRINCIPAL

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élèverait à 1 260 000 €.
- Le résultat d'investissement de l'exercice, hors restes à réaliser, ferait apparaître un déficit de 500 000 € et les restes à réaliser présenteraient un solde négatif de 30 000 €. Le déficit global de la section d'investissement, d'un montant estimé à 530 000 €, devra être couvert par l'excédent de fonctionnement.
- Il faut noter qu'un déficit d'investissement est tout à fait courant puisque la couverture de ce déficit est prévue dans le budget de fonctionnement pour un montant de 764 000 € (virement à la section d'investissement).

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE FIN 2025

Depuis deux ans, l'exercice de préparation budgétaire dans les collectivités territoriales devient de plus en plus difficile. Beaucoup d'incertitudes pèsent sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales, certaines nouvelles dépenses imposées par l'Etat sont connues au dernier moment, voir après le vote des budgets (DILICO, hausse des cotisations patronales, ...).

### Les incertitudes économiques et politique continuent d'exister en 2026

- L'impact de la crise politique française sur l'économie en général et sur les collectivités territoriales en particulier
- Comment vont évoluer les taux d'intérêt en 2026 ?
- Quels impacts sur l'investissement des entreprises, sur la consommation des ménages, sur le chômage ?
- Une revalorisation des bases fiscales modérée représentant au mieux le chiffre de l'inflation (1,1 %)
- Une perspective d'évolution incertaine des dotations en 2026 (quelle sera la Loi de Finances ?)
- Evolution des cotisations patronales retraites CNRACL

### Des incertitudes très grandes quant à l'évolution des finances publiques

- Le déficit de l'Etat augmente d'années en années, de même que la dette publique
- Les dépenses publiques ne diminuent pas et pour combler le déficit, la tentation d'augmenter la pression fiscale est forte mais pourraient conduire à une baisse des recettes fiscales à cause de la diminution de l'assiette (effet Laffer)
- La contribution des collectivités territoriales encore une fois évoquée (dispositif DILICO et baisse des dotations)

### Des incertitudes qui pèsent sur le budget de la commune

- La dynamique des charges de personnel, créations de poste gelées, GVT, cotisations retraites
- Le poids des subventions aux associations et au CCAS dans le budget de fonctionnement conduisent à fixer des enveloppes limitées
- Il en est de même pour l'enveloppe de la saison culturelle
- L'enjeu patrimonial : rénovation énergétique des bâtiments ? Optimisation du patrimoine (cessions) ? Devenir de la piscine municipale ?
- Les projets communaux : plan pluriannuel des investissements, impact des nouveaux équipements sur les charges de fonctionnement (MSP, crèche)

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE – Dotations de l'Etat - FPIC - DILICO

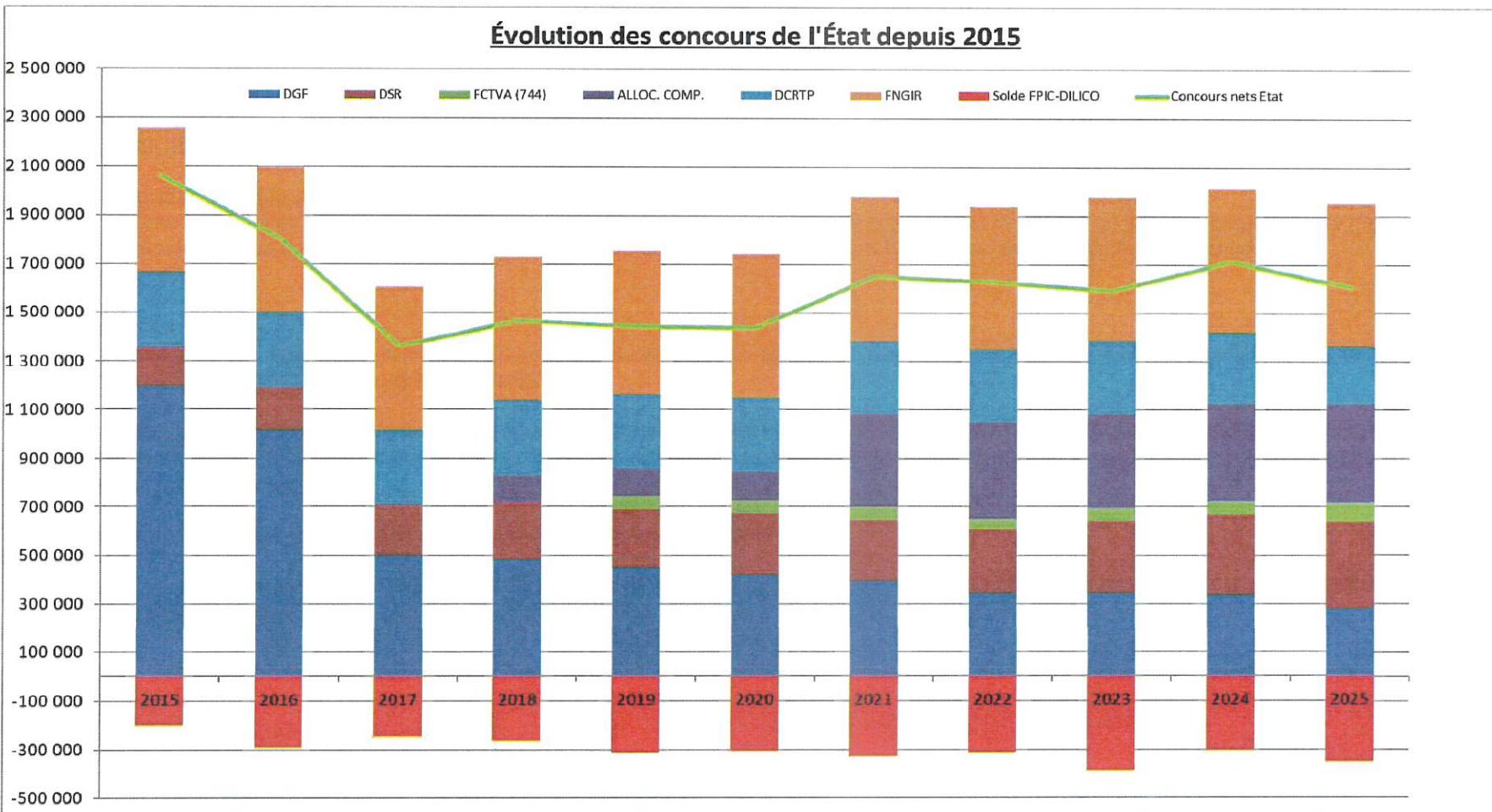
Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

L'année 2025 enregistre une baisse des concours nets de l'Etat de 108 000 €, s'expliquant principalement par une hausse de la contribution au FPIC (+ 15% par rapport à 2024), une baisse de la DGF (- 4,44%), une baisse de la DCTRP (- 20%) et la création du DILICO (3 557 €).



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

SLO

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE – les diverses recettes de fonctionnement

### LES TAXES LOCALES

La prévision de la hausse des valeurs locatives décidée par le gouvernement, indexée sur l'inflation devrait être de l'ordre de 1,1%, correspondant au montant de l'inflation.

**Il ne sera pas proposé d'évolution des taux d'imposition des taxes locales.**

### LES DROITS DE MUTATION

Malgré la persistance de la crise immobilière, toutefois moins importante en Haute-Savoie, le produit des droits de mutation, devrait dépasser légèrement 370 000 €. La prévision 2026 devra, compte tenu des incertitudes économiques, rester prudente. Il sera proposé d'inscrire un montant de 370 000 €.

### TAXE LOCALE SUR LES PUBLICITES EXTERIEURES

La TLPE, votée le 21 juin 2018, permet la perception d'une recette d'environ 23 000 €. Ce montant sera reconduit en 2026 bien qu'il soit indexé chaque année selon l'indice INSEE ICC.

### TAXE DE SEJOUR

Les plates-formes en ligne sont dans l'obligation de collecter et reverser la taxe de séjour partout en France depuis le 1er janvier 2019.

Pour la commune de Thônes, ce produit est en évolution positive chaque année depuis 2024. Pour une recette de 150 000 € attendue en 2025 du fait de régularisations, il est prévu d'inscrire 130 000 € en 2026.

### L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'attribution versée par la CCVT s'élève annuellement à 2 031 230 €, conformément au dernier rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Ce montant sera identique à celui de l'année dernière. Aucune modification de périmètre de compétences devrait entraîner une modification de ce montant pour 2026.

### LES EVOLUTIONS DES PRODUITS DE SERVICES ET DE GESTION COURANTE

Le chapitre consacré à la perception de ces produits de services ( restauration scolaire, piscine, saison culturelle...) représenterait la somme de 1 295 000 € en 2025 contre 1 103 663 € en 2024 , du fait de la hausse des tarifs et de certaines régularisations sur les exercices antérieurs. Le montant consacré à ce chapitre devrait s'élever à 1 056 000 €, en 2026, la refacturation des charges à la Croix Rouge devant se terminer au 31/12/2025.

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE – Focus sur les recettes du Fonds Genevois

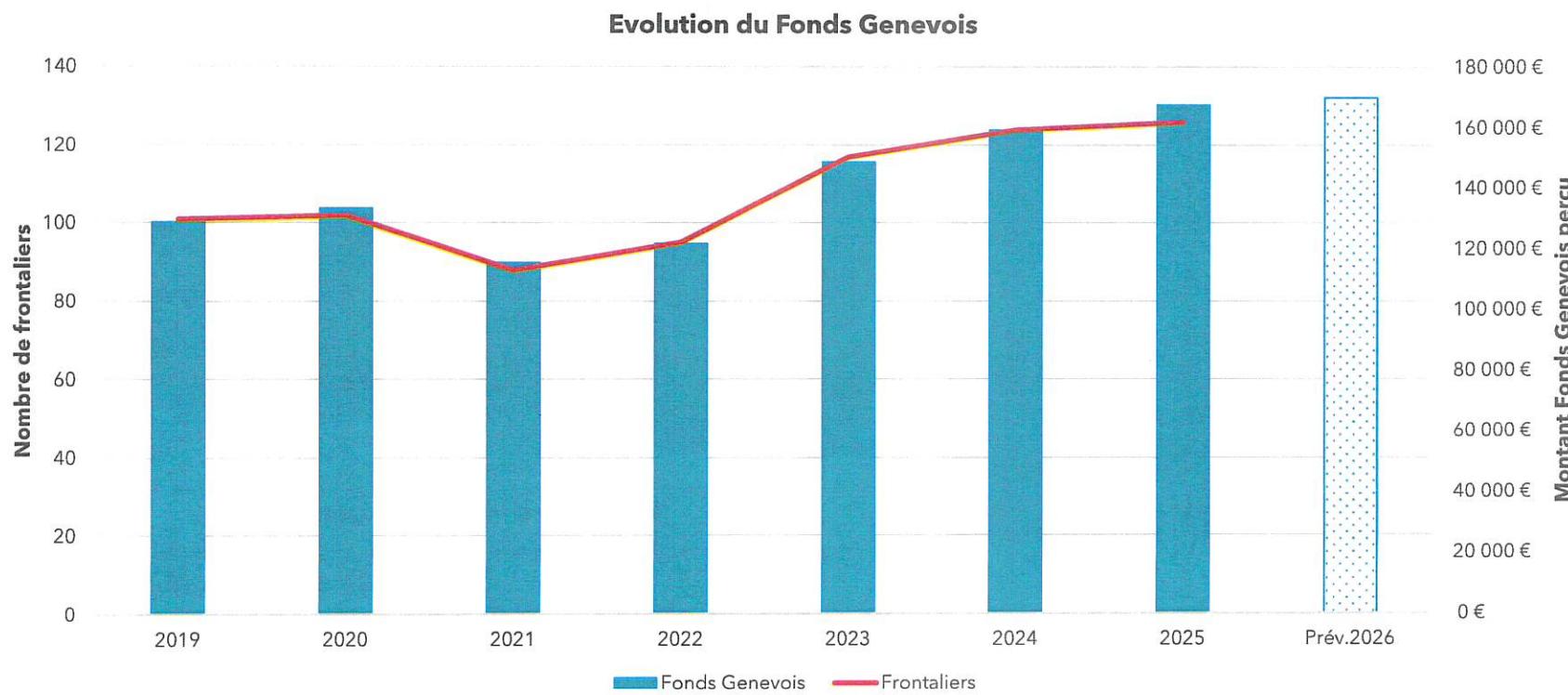
### LE FONDS GENEVOIS : UNE RECETTE DYNAMIQUE

Les recettes versées au titre du Fonds Genevois, sont en évolution positive constante depuis l'année 2021.

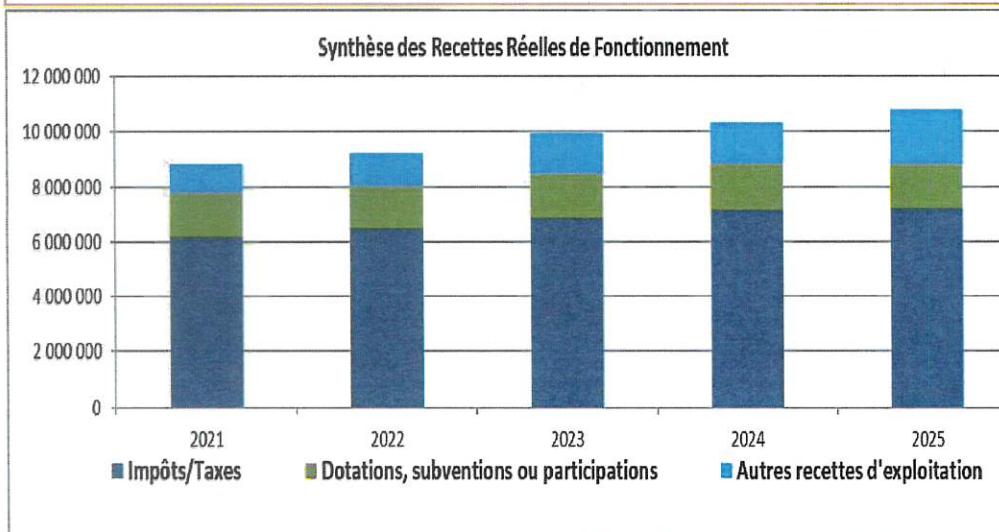
Nous constatons en effet une progression de nombre de frontaliers sur la commune de Thônes.

**Les recettes du Fonds Genevois sont passées de 115 661 € en 2021 pour 88 frontaliers à 167 450 € en 2025 pour 126 frontaliers.**

Nous tablons sur une recette attendue de 170 000 € en 2026.



## B – LA SITUATION BUDGETAIRE – Synthèse des recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et résultats antérieurs reportés)



Année	2022	2023	2024	2025
Impôts / taxes	6 492 496 €	6 853 970 €	7 172 493 €	7 204 493 €
Dotations, Subventions ou participations	1 655 678 €	1 610 037 €	1 698 630 €	1 613 342 €
Autres Recettes d'exploitation	1 096 934 €	1 466 574 €	1 485 550 €	2 062 397 €
Produits Exceptionnels (hors cessions)	991 €	848 €	2 353 €	1 793 €
Total Recettes de fonctionnement (hors cessions)	9 246 089 €	9 931 429 €	10 359 026 €	10 905 025 €
Évolution en %	5,58 %	6,51 %	4,31 %	5,27 %

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Hors cessions et résultats antérieurs reportés)</b>	<b>8 838 385</b>	<b>9 246 089</b>	<b>9 931 429</b>	<b>10 359 026</b>	<b>10 905 025</b>
Produits des services	743 802	842 448	1 075 740	1 103 663	1 313 642
Impôts/Taxes	6 141 060	6 492 496	6 853 970	7 172 493	7 204 493
Dotations, subventions ou participations	1 655 678	1 580 778	1 610 037	1 698 630	1 613 342
Atténuation de charges	17 726	38 424	30 193	27 674	40 000
Autres produits de gestion	265 936	290 682	360 613	354 185	729 342
Produits financiers	480	270	28	28	2 413
Produits exceptionnels (hors cessions)	13 703	991	848	2 353	1 793

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE – Focus sur les charges à caractère général

Le montant prévisionnel inscrit en 2026 au chapitre 011 devrait s'élèver à environ 2 744 000 €, soit une baisse de 7,9% par rapport au budget 2025. Ce chapitre représente à lui seul 30 % du budget total des dépenses réelles de fonctionnement.

A ce titre, la préservation de l'autofinancement de la commune et sa capacité à investir et à soutenir le développement économique local dans les années qui viennent deviennent plus difficiles. Toutefois, grâce aux efforts engagés, les charges à caractère général devraient être en baisse pour la deuxième année consécutive en 2026.

Ces efforts doivent être maintenus ; il est constaté que le montant des prix liés à l'énergie, sur le chapitre des charges générales, reste très important même si des baisses de prix ont été constatées. D'autres pistes d'économies sont en cours d'évaluation, telles que les fournitures techniques, les produits d'entretien ou les charges de location de matériels.

Plusieurs postes devront être confortés :

- Les dépenses liées aux énergies, notamment les combustibles et carburants, fortement dépendants des prix fluctuants du pétrole ;
- Les dépenses consacrées à la maintenance des bâtiments sont de plus en plus importantes du fait du vieillissement du patrimoine et des nouveaux équipements.

Ils interviennent en complément des crédits inscrits en investissement. Un montant plus important a été dépensé en 2025 en conséquence du sinistre au centre technique, les remboursements d'assurance ayant été constatés en recettes de fonctionnement par ailleurs.

- En ce qui concerne les réfections de voiries, un montant annuel a été consacré chaque année ; son montant a été revu à la baisse en 2025 avec un montant de 250 000 €, puis en prévision 200 000 € en 2026. Enfin, les fournitures de voirie et les fournitures du CTM sont réévaluées à la hausse compte tenu du nombre croissant d'interventions en régie.
- Le montant destiné au paiement des honoraires de l'EPF s'élèvera en 2026 à 33 420 € pour les locaux de l'ex RET, 90 514 € pour l'ancien EHPAD et 5 767 € pour les garages Le Plot. Il conviendra d'inscrire un montant total de 148 000 € en 2026.
- L'enveloppe consacrée à la saison culturelle serait de l'ordre de 250 000 € tous postes confondus (sons et lumières, artistes, dépenses de communication, ...), équivalente au budget 2025.

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE – focus sur les charges de personnel

Envoyé en préfecture le 23/12/2025  
Reçu en préfecture le 23/12/2025  
Publié le 24/12/2025  
ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE  


### Masse salariale

Le budget prévisionnel 2025 relatif à la **masse salariale** s'élevait à **3 978 936 €** et intégrait :

- Le recrutement d'un agent des espaces verts – spécialité fleurissement.
- Le recrutement d'un policier municipal.

Le budget prévisionnel 2026 pour la masse salariale est estimé à **4 073 923 €**, soit une **augmentation de 2,38 %** par rapport au BP 2025. Il prévoit :

- Le renouvellement des postes budgétaires restés vacants :
  - 1 agent des espaces verts – spécialité fleurissement (**coût annuel : 49 000 €**).
  - 1 policier municipal (**coût annuel : 45 000 €**).
- La réouverture de la ligne budgétaire pour le poste de **juriste – chargé de la commande publique** (**coût annuel : 54 000 €**).
- La création de **19 postes non permanents d'agents vacataires** pour la réalisation du **recensement 2026** (**coût annuel : 38 000 €**).
- Le financement de l'**augmentation du taux de cotisation CNRACL (+3 %)** (**impact estimé : 47 000 €**).
- La prise en charge de la **participation obligatoire à la complémentaire santé** des agents territoriaux (**coût estimé : 27 000 €**).

### Budget total du chapitre 12

Le budget prévisionnel total 2025 du chapitre 12 s'élevait à **4 135 984 €**, incluant en plus de la masse salariale :

- Les charges du personnel extérieur – foyer d'animation (**80 000 €**).
- Le coût de l'assurance statutaire de la collectivité (**50 000 €**).
- Le versement aux œuvres sociales – CNAS (**20 000 €**).
- Le coût de la médecine professionnelle (**2 700 €**).

Le budget prévisionnel total 2026 du chapitre 12 est estimé à **4 215 198 €**, soit une **hausse de 1,92%** par rapport au BP 2025. Il inclut :

- Les charges du personnel extérieur – foyer d'animation (**80 000 €**).
- Le coût de l'assurance statutaire de la collectivité (**50 000 €**).
- Le versement aux œuvres sociales – CNAS (**20 000 €**).
- Le coût de la médecine professionnelle (**3 000 €**).

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE – Les provisions pour risques et charges

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

SLOW

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

### Chapitre 68 : les provisions en section de fonctionnement

Au budget primitif 2025 un montant de 250 000 € a été inscrit afin de faire face aux incertitudes budgétaires de l'année dans la section de fonctionnement.

Cette provision a été utilisée à hauteur de 157 000 € durant l'année pour faire face à des imprévus budgétaires tels que :

- Le ré-abondement de la dotation aux amortissements, pour 40 000 €
- L'abattage d'arbres non budgétisés, pour 20 000 €
- Les honoraires d'analyse juridique pour la sécurité des pistes, pour 9 800 €
- La réactualisation du budget saison culturelle, pour 30 000 €
- Les dépenses réactualisées relatives au sinistre du centre technique municipal, pour 38 000 €
- Le ré-abondement du FPIC après notification, en forte augmentation par rapport à 2024, pour 18 000 €

En octobre 2025, sur une provision totale de 250 000 € il restait encore 93 000 €.

Lors de la décision modificative n° 3 soumise au vote du conseil municipal le 20 novembre, la régularisation des factures d'eau de la piscine municipale (remboursement de la part communale d'assainissement et remboursement de la part intercommunale) permet d'ajouter 59 000 € sur la réserve restante qui s'élève alors à 152 000 €.

Au final, sur la totalité de l'exercice 2025, 98 000 € ont été utilisés.

Au budget primitif 2026 il sera proposé de provisionner un montant de 500 000 € afin de prévoir, selon l'avancement et/ou l'approbation du budget de l'Etat, l'impact des éléments potentiels suivants :

- Une amplification du dispositif DILICO, pour 189 000 euros
- Une baisse de la compensation versée par l'Etat au titre des allègements d'impôts fonciers accordés aux locaux industriels, pour 97 000 euros
- Une forte diminution de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), pour 114 000 euros.

Nous prévoyons également une somme de 81 000 euros au titre du contentieux SODIS.

## B – LA SITUATION BUDGETAIRE – L'évolution de la trésorerie sur l'année 2025

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

SLOW

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

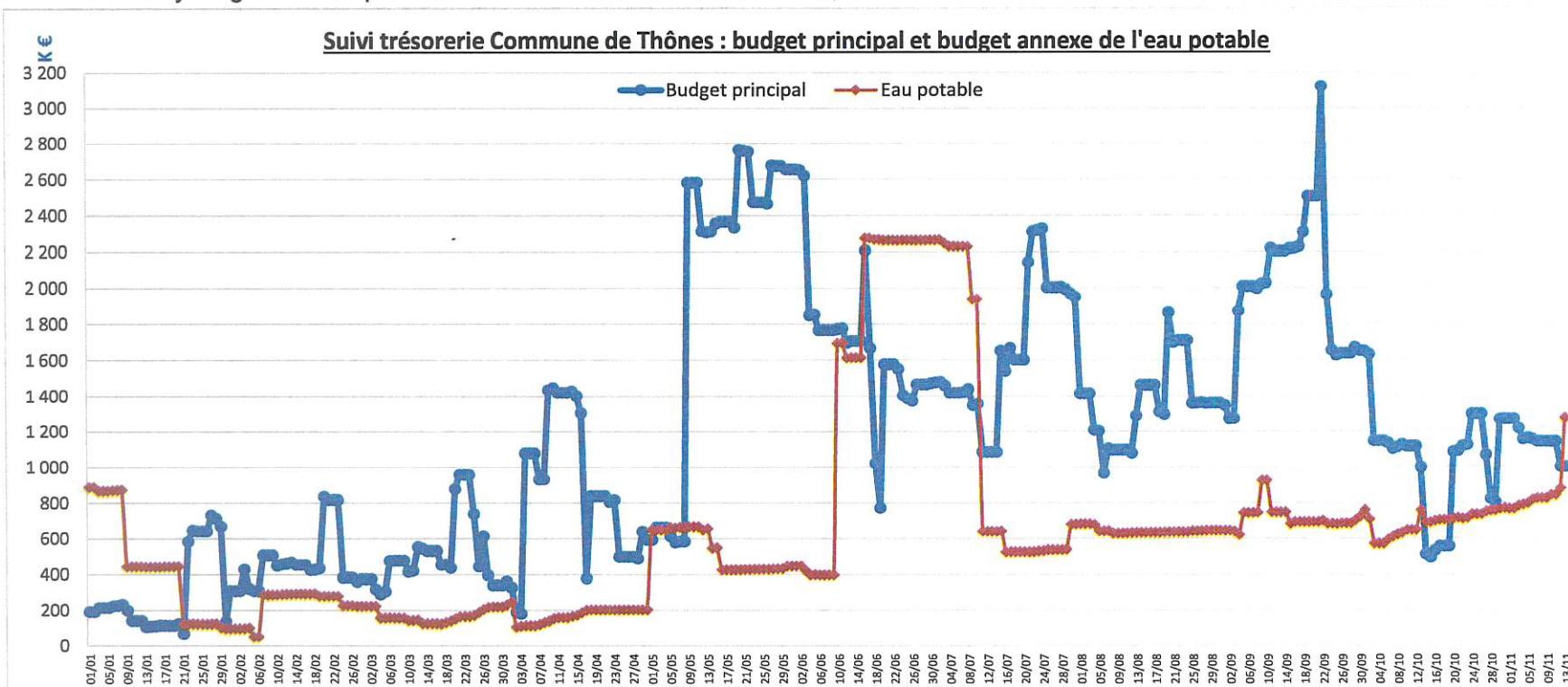
Sur l'année 2025 la commune a contractualisé une ligne de trésorerie pour faire face à ses besoins.

En effet, la Région a versé la subvention pour le pôle d'échange modal, pour un montant de 896 215 € en mai 2025 après plusieurs mois de retard.

Un certain nombre de tirages ont été nécessaires afin de faire face aux décaissements importants de l'opération îlot Rousseau et du nouvel équipement petite enfance.

Au total, 19 343 € ont été payés au titre des intérêts courts termes.

Toutefois, l'encaissement de l'emprunt de 2 000 000 € le 10 juin et le meilleur rythme d'encaissement des subventions en 2025 ont permis d'assurer un bon niveau de trésorerie, tout en ouvrant la possibilité de souscrire un compte à terme au Trésor Public pour un montant de 500 000 € du 01/08/2025 au 31/10/2025 et ayant généré des produits financiers d'un montant de 2 387,50 €.



**C – BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2026 EN COURS D'ELABORATION ...**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Estimation CA 2025
<b>011 CHARGES A CARACTERE GÉNÉRAL</b>	<b>2 478 831 €</b>	<b>2 918 382 €</b>	<b>3 023 786 €</b>	<b>2 863 410 €</b>
<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>3 614 225 €</b>	<b>3 607 250 €</b>	<b>3 901 061 €</b>	<b>4 092 115 €</b>
<b>65 CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>1 346 346 €</b>	<b>1 489 956 €</b>	<b>1 647 871 €</b>	<b>1 706 695 €</b>
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>	<b>102 442 €</b>	<b>163 265 €</b>	<b>199 996 €</b>	<b>290 411 €</b>
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>13 293 €</b>	<b>4 932 €</b>	<b>8 501 €</b>	<b>2 500 €</b>
<b>68 PROVISIONS POUR RISQUES</b>	<b>9 800 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>014 ATTÉNUATION DE PRODUITS (FPIC)</b>	<b>312 962 €</b>	<b>384 386 €</b>	<b>298 441 €</b>	<b>346 673 €</b>
<b>042 OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>557 321 €</b>	<b>2 354 730 €</b>	<b>1 002 197 €</b>	<b>1 745 181 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>8 435 220 €</b>	<b>10 922 903 €</b>	<b>10 081 853 €</b>	<b>11 046 985 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Estimation CA 2025
<b>70 PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE</b>	<b>834 006 €</b>	<b>1 075 740 €</b>	<b>1 103 663 €</b>	<b>1 313 642 €</b>
<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>	<b>6 492 496 €</b>	<b>6 853 970 €</b>	<b>7 172 493 €</b>	<b>7 204 493 €</b>
<b>74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>1 667 828 €</b>	<b>1 610 037 €</b>	<b>1 698 630 €</b>	<b>1 613 342 €</b>
<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>290 682 €</b>	<b>360 613 €</b>	<b>354 185 €</b>	<b>729 342 €</b>
<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>270 €</b>	<b>28 €</b>	<b>28 €</b>	<b>2 413 €</b>
<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (dont cessions)</b>	<b>53 922 €</b>	<b>1 892 312 €</b>	<b>470 163 €</b>	<b>1 148 632 €</b>
<b>78 REPRISES DE PROVISIONS</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
<b>013 ATTÉNUATION DE CHARGES</b>	<b>38 424 €</b>	<b>30 193 €</b>	<b>27 674 €</b>	<b>40 000 €</b>
<b>042 OPÉRATIONS D'ORDRE</b>	<b>4 646 €</b>	<b>4 647 €</b>	<b>2 908 €</b>	<b>4 961 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>9 382 274 €</b>	<b>11 827 540 €</b>	<b>10 829 744 €</b>	<b>12 056 825 €</b>
<b>ÉPARGNE DE L'EXERCICE (sans résultats antérieurs reportés)</b>	<b>947 054 €</b>	<b>904 637 €</b>	<b>747 891 €</b>	<b>1 009 840 €</b>
<b>RAPPEL DES RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS (fonctionnement)</b>	<b>0 €</b>	<b>552 442 €</b>	<b>264 791 €</b>	<b>250 000 €</b>

## D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - VIE SCOLAIRE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

S-LOA

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

La commune compte **483 élèves** scolarisés au sein des quatre écoles au 1er septembre 2025, répartis comme suit :

- Groupe Thurin : 402 élèves      - Ecole de Glapigny: 37 élèves
- Ecole de Thuy : 11 élèves      - Ecole de la Vacherie : 33 élèves

La commune a fait le choix depuis plusieurs années de maintenir ses trois écoles de hameaux, accompagné de la volonté de considérer chacun des élèves de la même façon quel que soit son établissement de rattachement, en prenant en charge notamment tous les frais de transport des élèves des écoles de hameaux liés aux activités sportives et à un nombre limité de sorties culturelles sur Thônes.

L'intervention de la commune se fait sous plusieurs formes, à travers l'entretien des bâtiments scolaires, comprenant l'entretien quotidien tant au niveau de la maintenance/amélioration qu'au niveau de la propreté.

Au titre des actions qu'elle soutient et qui sont imposées dans les programmes scolaires notamment autour du « savoir nager » (en permettant aux élèves d'accéder à la piscine municipale et de bénéficier des cours de natation).

La commune souhaite que les enfants bénéficient de cours de ski, dont le financement est en grande partie assurée par la commune. Les accès aux stations sont encore gratuits. Le soutien aux écoles passe aussi par un budget annuel consacré au renouvellement de matériels comme les outils informatiques, le mobilier et tout le matériel nécessaire au bon déroulement du parcours scolaire des élèves.

## D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - ACTIVITE CULTURELLE

Evènement phare depuis les 5 dernières années, la saison culturelle a pris toute sa place dans les actions culturelles de la commune. A travers cet évènement qui se déroule de septembre à juin de chaque année, c'est la culture sous toutes ses formes qui est mise en valeur. Depuis le lancement de la saison culturelle, la commune et l'office du Tourisme ont su développer une politique dans ce domaine en permettant de :

- Favoriser l'accès à la culture pour tous en proposant une programmation diversifiée, à des tarifs accessibles.
- Susciter la curiosité du public, en offrant des formes artistiques variées.
- Offrir un large ensemble d'expositions et des spectacle gratuits.

Compte tenu du contexte difficile d'équilibre du budget 2026, l'objectif de déficit est fixé aux environs de 80 000 €.

La politique culturelle c'est aussi le soutien apporté aux associations telle que le CPMT. L'orchestre à l'école a pris toute sa place au sein des écoles ; la commune apporte son soutien au CPMT à hauteur de 70 000 €.

La culture, c'est aussi un service de qualité apporté tous les jours par la bibliothèque municipale. Une dotation d'environ 14 000 € devrait être attribuée à cet établissement pour acheter les livres. Ce sont aussi deux bibliothécaires à temps plein qui assurent le bon fonctionnement de la médiathèque. Un budget de 1 500 € est prévu pour les animations organisées dans ce cadre.

SAISON CULTURELLE - BUDGET 2024	
DÉPENSES	
PRÉSTATIONS PRÉVUES	BUDGET TTC
TOTAL DÉPENSES	216 893,00 €
RECETTES	
DÉTAIL DES RESSOURCES	BUDGET TTC
TOTAL RECETTES	137 747,00 €
<b>TOTAL DÉFICIT</b>	<b>79 146,00 €</b>

SAISON CULTURELLE -BUDGET 2025	
DÉPENSES	
PRÉSTATIONS PRÉVUES	BUDGET TTC
TOTAL DÉPENSES	265 355,00 €
RECETTES	
DÉTAIL DES RESSOURCES	BUDGET TTC
TOTAL RECETTES	173 409,00 €
<b>TOTAL DÉFICIT</b>	<b>91 946,00 €</b>

SAISONS CULTURELLES - PROJET BUDGET 2026	
DÉPENSES - COMPTE 6233	
PRÉSTATIONS PRÉVUES	BUDGET TTC
SPECTACLES DONT TECHNIQUE/TAXES/RECEPTIF	205 000,00 €
COMMUNICATION	40 000,00 €
DIVERSES CHARGES	5 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>250 000,00 €</b>
RECETTES	
DÉTAIL DES RESSOURCES DE L'ACTIVITÉ	BUDGET TTC
Redevances et droits des services culturels (billetterie spect	112 000,00 €
Dons et libéralités reçus (mécénats et partenariats) - Compt	48 850,00 €
Subvention Conseil Départemental 74 - Compte 7473	8 000,00 €
Subvention Région (pas encore notifiée) - Compte 7472	1 000,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>169 850,00 €</b>
<b>TOTAL DÉFICIT</b>	<b>80 150,00 €</b>

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

SLO

## D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 – L'ACTIVITE SPORTIVE

### UNE POLITIQUE DE SOUTIEN DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

La commission des sports a récemment proposé que le partenariat soit reconduit à trois sportifs de haut niveau permettant de soutenir les athlètes dans leur pratique sportive. **Le montant proposé en 2026 s'élèvera à 5 000 €, comme en 2025.**

### UN SERVICE COMPOSE DE 2 INTERVENANTS SPORTIFS

Au quotidien, ce sont deux éducateurs sportifs qui interviennent dans les écoles mais aussi auprès de certaines associations.

### LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Hormis le gymnase de la Curiaz et des Perrasses, la commune met à disposition des associations le stade de football des Perrasses, le terrain synthétique et le terrain de rugby, le boulodrome, les tennis. Ces infrastructures sont coûteuses dans leur fonctionnement et dans leur entretien.

Des conventions d'occupation des équipements ont été proposées aux associations afin de définir leurs conditions d'utilisation et leur demander de participer aux dépenses d'énergie.

## D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - L'ACTIVITE TOURISTIQUE et ANIMATION

La question du tourisme est un enjeu majeur pour la commune de THÔNES. L'adhésion aux *Plus beaux détours de France* et l'adhésion de la commune de THÔNES à certaines associations touristiques démontrent une volonté de développer ce secteur porteur tant au niveau économique qu'au niveau culturel.

La question de la piscine, équipement sportif mais aussi touristique, et de la réduction des coûts de fonctionnement est à nouveau étudiée.

Un effort conséquent est aussi porté sur les actions portées par l'Office du tourisme et sur la subvention qui lui est versée. En 2025, la demande de l'office du tourisme s'élevait à 310 000 €. Le feu d'artifice est désormais porté par l'Office du tourisme.

Aujourd'hui, il semble important de redéfinir avec l'Office du tourisme la programmation des animations et des évènements.

Dans une perspective d'optimisation des coûts et des moyens, une réflexion est en cours pour centraliser l'organisation des évènements sur l'office du tourisme. Cela permettrait également d'avoir une véritable stratégie évènementielle et d'organiser des manifestations à l'image de la ville.

## D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La commune de Thônes verse chaque année une enveloppe de subvention aux associations très conséquente, eu égard à la taille de la commune et à son budget.

Une enveloppe exceptionnelle de 671 855 euros a été attribuée en 2025, contre 606 113 euros en 2024.

L'enveloppe annuelle de l'année 2026 et des années suivantes devraient être maintenues à environ 650 000 euros.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025



ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026				
ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	2024	2025	Demandes 2026	Attribués 2026
ÉCOLE DE GLAPIGNY	1 358,00	1 100,00	1 344,00	1 344,00
GROUPE THURIN - Élémentaire	5 573,00	3 025,00	4 485,00	4 485,00
GROUPE THURIN - Maternelle	1 208,00	1 208,00	1 056,00	1 056,00
ÉCOLE DE THUY	836,00	737,00	810,00	810,00
ÉCOLE DE LA VACHERIE	1 330,00	1 100,00	1 318,00	1 318,00
LES ABEILLES	65 000,00	100 000,00	100 000,00	
<b>TOTAL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE</b>	<b>75 305,00</b>	<b>107 170,00</b>	<b>109 013,00</b>	<b>9 013,00</b>
FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS	41 333,00	46 000,00	46 300,00	
FOOTBALL CLUB	3 000,00	-		
THÔNES NATATION	400,00	400,00	500,00	
CENTRE DE PRATIQUE MUSICALE - CPMT	62 500,00	69 890,00	87 187,00	
HARMONIE ÉCHO DE LA TOURNETTE	15 550,00	15 000,00	15 000,00	
ARTS & LOISIRS - CINEMA EDELWEISS	28 000,00	14 000,00	38 000,00	
ARCHERS DE THONES	1 000,00			
FOYER COLLEGE ARALIVRES	200,00			
<b>TOTAL JEUNESSE, SPORTS ET CULTURE</b>	<b>151 983,00</b>	<b>145 290,00</b>	<b>186 987,00</b>	<b>-</b>
OFFICE DU TOURISME	293 000,00	310 000,00	325 000,00	
<b>TOTAL RUBRIQUE TOURISME</b>	<b>293 000,00</b>	<b>310 000,00</b>	<b>325 000,00</b>	<b>-</b>
THÔNES PATRIMOINE ET CULTURE - ECOMUSEE	73 500,00	100 500,00	95 500,00	
FOUR A PAIN	240,00			
AMICALE DES SAPEURS DE L'EMPIRE			2 210,00	
LES COMPAGNONS DU FIER	1 500,00	1 000,00	1 000,00	
<b>TOTAL RUBRIQUE PATRIMOINE</b>	<b>75 240,00</b>	<b>101 500,00</b>	<b>98 710,00</b>	<b>-</b>
NAVETTES ( foire)	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL ADMINISTRATION</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
AGRICULTEURS DE THONES	3 000,00	2 500,00		
MOUTONNIERS	440,00			
CONFRERIE DU REBLOCHON		1 000,00		
FOYER SAVOYARD	30,00	30,00	30,00	
PROTECTION CIVILE (Véhicule -PCS)	500,00	500,00	500,00	
ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	365,00	365,00	365,00	
BIENNALE DES POMPIERS	3 750,00	-	3 750,00	
OPÉRATION ZÉRO DÉCHETS	1 500,00	1 000,00		
ACAT		1 500,00		
<b>DIVERS</b>	<b>9 585,00</b>	<b>6 895,00</b>	<b>4 645,00</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>606 113,00</b>	<b>671 855,00</b>	<b>725 355,00</b>	<b>10 013,00</b>

## D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE



A partir de septembre 2025, la cuisine de Thurin ne produit plus de repas pour le Foyer d'animation, celui-ci se fournit directement auprès de 1001 Repas.

L'incidence sur le budget 2026 se connaîtra par une baisse des recettes de refacturation de l'ordre de 18 000 € et une baisse des dépenses (achats alimentaires + autres charges) de l'ordre de 8 000 €.

Les 10 000 € restant devraient pouvoir être dégagés sur la masse salariale mais il est encore difficile d'évaluer réellement les réductions de temps de travail liées à cette perte d'activité.

Le prix de revient du repas pour le Foyer, hors masse salariale liée aux frais de garderie de cantine qui ne concernent pas le Foyer, est estimé à 8,77 € par repas.

Les charges incompressibles de personnel pour la commune sont de l'ordre de 4 500 € alors que le Foyer économisera en achetant ses repas auprès du prestataire, il sera donc proposé de réduire la subvention municipale de ce même montant.

Par ailleurs, il sera demandé au Foyer de prendre en charge directement les frais administratifs réglés à FOL74, s'élevant en 2025 à 2 350 €, la commune prenant en charge auprès de la FOL UFOVAL les salaires du directeur pour un montant de 79 037,11 € en 2025 (prévision 80 000 € en 2026).

## D - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 – LE PATRIMOINE

Un diagnostic global du patrimoine Thônanain a été présenté en Municipalité le 24 novembre 2022. Celui-ci a révélé les forces et les faiblesses de nos différents sites patrimoniaux.

Une étude comparative a été réalisée avec des sites culturels en Haute Savoie qui "marchent" bien pour en étudier leur fonctionnement au niveau gouvernance, leurs ressources humaines, leurs financements, leur fonctionnement financier annuel.

Les structures institutionnelles telles que la DRAC de Lyon, le Département de la Haute Savoie ont été sollicitées à titre de conseil.

Au niveau des charges de fonctionnement général, il a été réalisé la finalisation de la rénovation du Chemin de Croix et le remise en état la Chapelle du Calvaire, entretien du site et mise en place de la vidéoprotection.

Au niveau de l'investissement, Le choix du Cabinet Troisième Pôle pour élaborer le **Projet Scientifique et Culturel (PSC)** du Musée est une étape stratégique importante. Ce document permettra :

- **De définir l'identité du musée** : sa vocation, ses missions, ses thématiques principales, et son positionnement dans le territoire.
- **D'orienter les choix muséographiques** : il sert de base pour concevoir les expositions permanentes et temporaires, en cohérence avec les objectifs scientifiques et culturels.
- **De structurer les actions de médiation et de valorisation** : animations, ateliers, partenariats éducatifs, etc.
- **De guider les investissements et les aménagements** : en lien avec les besoins de conservation, d'accueil du public, et de mise en valeur des collections.
- **De renforcer la légitimité du musée** auprès des partenaires institutionnels et financiers, notamment pour les demandes de subventions.

## D - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 – L'AGRICULTURE

### Le Refuge du Lindion : un acteur de l'agriculture de montagne

En 2025, la commune a poursuivi ses efforts pour valoriser l'agriculture locale et ses liens avec le tourisme durable. Le Refuge du Lindion, situé sur les hauteurs de La Balme-de-Thuy, illustre parfaitement cette complémentarité. Ses gardiens sont également berger, ce qui permet de maintenir une activité pastorale essentielle à l'entretien des alpages et à la préservation des paysages. De nouveaux gardiens ont été choisis pour les six prochaines saisons.

Cette double vocation favorise :

- La pérennité des pratiques agricoles grâce au pâturage des troupeaux.
- La sensibilisation des visiteurs à l'importance de l'agriculture de montagne pour la biodiversité et l'économie locale.
- La valorisation des produits locaux dans la restauration proposée au refuge.

### Réhabilitation du chemin de Larrieux : un enjeu agricole majeur

La commune a également engagé des démarches pour la **réhabilitation du chemin de Larrieux**, voie stratégique pour l'accès aux alpages. Ce projet répond à un enjeu crucial : sans cette intervention, l'exploitation agricole en altitude serait menacée, compromettant la pérennité des activités pastorales et la préservation des paysages ouverts. Toutefois, le chemin d'accès et l'exploitation n'étant pas propriétés de la commune de Thônes, il n'est pas possible pour elle d'être maître d'ouvrage de l'opération et de réaliser les travaux. Une proposition de convention de mise à disposition des biens de l'alpage a été proposée par l'ONF mais les conditions et les contraintes sont très lourdes pour la commune.

### Refuge du Col de la Buffaz : maintien du pastoralisme et accueil en alpage

Le secteur du Col de la Buffaz, situé à 1500 m d'altitude, est marqué par une forte activité pastorale.. Le refuge et les chalets d'alpage participent à l'entretien des pâtures et à la surveillance des troupeaux, contribuant à la préservation des paysages ouverts et à la valorisation des produits locaux. La commune devra entreprendre, en 2026, des travaux de réhabilitation du logement du berger suite à une visite de l'inspection du travail au cours de l'été dernier.

### Ferme du Villaret : un projet structurant pour l'avenir agricole

En parallèle, la commune a lancé une réflexion stratégique autour de la ferme du Villaret, avec un **appel à projet** validé en conseil municipal en décembre 2024. Ce projet vise à :

- Favoriser l'innovation et la durabilité dans les pratiques agricoles.

La commission Agriculture travaille depuis deux ans sur ce dossier, qui constitue un levier majeur pour **renforcer l'attractivité du territoire et soutenir la transition agricole**. Le dossier est en cours d'étude suite à la réception des candidatures.

## D - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 – LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE



### la passation du drapeau des communes médaillées de la Résistance

Le **20 septembre 2025**, Thônes a accueilli un événement majeur : la **cérémonie de passation du drapeau des communes et collectivités médaillées de la Résistance française**. Cette distinction, créée en 1943 par le Général de Gaulle, honore 17 communes et 1 collectivité pour leur rôle déterminant dans la lutte contre l'occupation. Thônes, décorée par décret du 15 octobre 1945, a reçu le drapeau des mains du général Christian Baptiste, délégué national de l'Ordre de la Libération, après transmission par la commune de Terrou (Lot). La ville le portera durant un an avant de le remettre en 2026 à Béthincourt (Meuse).

La cérémonie s'est déroulée au **monument aux Morts**, en présence de la préfète de Haute-Savoie, du président du Conseil départemental, des élus locaux, des représentants des communes médaillées, des enfants des écoles, des porte-drapeaux et du **27e Bataillon de chasseurs alpins**. Elle a été précédée de visites mémorielles à la Nécropole de Morette et au Musée départemental de la Résistance, ainsi que d'un dépôt de gerbes en hommage aux combattants des Glières.

Un moment fort a marqué cette journée : la **remise à titre posthume de la Médaille de la Résistance française à Camille Atrux**, résistant des Glières, mort pour la France en août 1944. Son fils, Roland Atrux, a reçu la décoration au nom de son père, rappelant l'importance de transmettre aux jeunes générations l'histoire et les valeurs de la Résistance.

Cette cérémonie illustre la volonté de la commune de **cultiver le devoir de mémoire**, en associant les habitants, les scolaires et les associations patriotiques à une démarche de transmission et de reconnaissance.

La commune a consacré un budget global de **27 725 €** pour organiser cet événement phare. Parmi les postes principaux, 5 270 € ont été dédiés à l'édition d'un livret, une initiative rendue possible par la suppression du second bulletin municipal, ainsi que l'acquisition d'un drapeau pour 1 439 €. Autre point fort : le soutien du Département, qui confirme l'importance de ce projet pour le territoire en attribuant une subvention de **12 000 €**. Ce partenariat témoigne de la reconnaissance de l'événement et de son impact local.

## D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - FONCIER

### - Les cessions

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation du foncier communal et de soutien à des projets structurants pour le territoire, la commune de Thônes a procédé à plusieurs cessions :

- **TERRAIN DES PERRASSES**

Cédé pour un montant de **570 000 €**, ce terrain accueillera un **espace polyvalent** comprenant un bar, un restaurant et une salle de jeux.

- **TERRAIN POUR LE BATIMENT DU SERVICE DES EAUX**

Cédé aux budgets autonomes de l'eau potable et de l'assainissement pour un montant de **145 000 €**, cette opération permet de regrouper les services techniques dans un bâtiment adapté aux besoins du service public.

- **PLACES DE STATIONNEMENT – PARKING DES CHAMOIS**

La commune a également cédé des places de stationnement à la copropriété des Chamois pour un montant de **180 000 €**, dans le cadre d'une régularisation foncière et d'une meilleure gestion des espaces de stationnement.

Aucune cession n'est prévue pour l'année 2026.

### - Les acquisitions

En 2025, la commune a acquis la Maison du canton pour **500 000 €**.

Aucune acquisition n'est envisagée en 2026.

## D – DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 – ENTRETIEN DES VOIRIES ET DES BATIMENTS

L'entretien des voiries constitue un domaine d'intervention prioritaire pour la commune, tant pour la sécurité des usagers que pour la valorisation du cadre de vie.

En **2025**, un montant de **250 000 €** a été consacré à l'entretien et à la réfection de plusieurs voiries communales. Ces travaux ont permis d'améliorer significativement l'état de plusieurs axes, notamment :

**Parking du Mont et plus précisément l'enrobé sur la bande de circulation pour 9 500 €**

**Les travaux de sécurisation de la route du fételay pour un montant de 17 880 €**

**La réfection de la Route de Chamossière pour 51 692 €**

→ Réfection complète de la chaussée sur environ 800 mètres linéaires

Ce programme a été salué par les riverains et a permis de répondre à des enjeux de sécurité et de confort de circulation.

Pour **2026**, il est envisagé de réduire l'enveloppe à **200 000 €** au budget afin de poursuivre les efforts engagés et de traiter les secteurs identifiés comme prioritaires lors du diagnostic technique réalisé par les services.

La commune de Thônes est confrontée à une charge importante liée à la maintenance de son patrimoine bâti, compte tenu de son ampleur et de sa valeur historique. Au-delà des opérations de maintenance réglementaire, des travaux de réfection doivent être programmés chaque année afin d'assurer la pérennité des bâtiments et leur bon usage.

## E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - Hypothèses prospectives

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	HYPOTHESES PROPOSEES
<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b> <i>(Chapitre 011)</i>  BP 2026 (estimations) : 2 744 000 € CA 2025 : 2 863 000 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Fermeture de la Croix Rouge = baisse des charges sauf pour les prestations de gardiennage à prévoir</li> <li>◦ Impact de l'inflation sur les énergies et autres consommables</li> <li>◦ Programme de réfection de voirie inscrit à hauteur de 200 000 €</li> <li>◦ Programmation des dépenses sur les bâtiments à hauteur de 150 000 €</li> <li>◦ dépenses liées aux cérémonies, fêtes et saison culturelle dont le budget devrait être contenu à 250 000 €</li> <li>◦ dépenses liées aux contrats d'assurance</li> </ul>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b> <i>(Chapitre 012)</i>  BP 2026 (estimations) : 4 215 198 € CA 2025 : 4 092 115 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Montant prévisionnel prenant en compte les éventuels recrutements</li> <li>◦ Evolution sensible des cotisations d'assurance du personnel</li> <li>◦ Le renouvellement des postes budgétaires restés vacants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>1 agent des espaces verts – spécialité fleurissement (coût annuel : 49 000 €).</li> <li>1 policier municipal (coût annuel : 45 000 €).</li> </ul> </li> <li>◦ La réouverture de la ligne budgétaire pour le poste de chargé de la commande publique (coût annuel : 54 000 €).</li> <li>◦ La création de 19 postes d'agents vacataires pour la réalisation du recensement 2026 (coût annuel : 38 000 €).</li> <li>◦ Le financement de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL (+3 %) (impact estimé : 47 000 €).</li> <li>◦ La prise en charge de la participation obligatoire à la complémentaire santé des agents territoriaux (coût estimé : 27 000 €).</li> </ul>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b> <i>(Chapitre 65)</i>  BP 2026 (estimations) : 1 698 500 € CA 2025 : 1 706 595 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Augmentation de l'enveloppe des indemnités des élus en 2026</li> <li>◦ Enveloppe des subventions versées aux associations contenue à 650 000 €</li> <li>◦ Maintien de la subvention versée au CCAS</li> <li>◦ Maintien de la participation versée au SDIS (265 000 €), montant non encore connu à ce jour</li> </ul>

## E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - Hypothèses prospectives

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	HYPOTHESES PROPOSEES - SUITE
<b>CHARGES FINANCIERES</b> ( Chapitre 66)  <b>BP 2026 (estimations) : 300 000 €</b> <b>CA 2025 : 290 411 €</b>	<p>Ce chapitre concerne le paiement des intérêts de la dette.</p> <p>Ce montant prend en compte le recours à de nouveaux emprunts ainsi que les intérêts des lignes de trésorerie</p> <p>La charge de la dette augmente logiquement en fonction des emprunts qui ont été contractés ces dernières années</p> <p>Il n'est pas prévu de nouveaux emprunts en 2026.</p>
<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS</b> (Chapitre 014)  <b>BP 2026 (estimations) : 365 000 €</b> <b>CA 2025 : 346 673 €</b>	<p>Ce chapitre concerne le FPIC ( fonds de péréquation intercommunale) qui est une contribution versée à l'Etat ainsi que la nouvelle contribution à l'ETAT : DILICO (3 557 € notifiée pour l'année 2025, avec une forte augmentation en prévision en 2026)</p> <p>Après une baisse significative du montant versé à l'Etat au titre de la contribution intercommunale en 2024 (- 22,36% par rapport à 2023), le FPIC connaît une augmentation de +15% en 2025.</p> <p>Pour l'année 2026, le montant est inconnu à ce jour mais estimé par prudence à 360 000 €</p>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS</b> (Chapitre 042) <b>BP 2026 (estimations) : 600 000 €</b> <b>CA 2025 : 1 745 181 €</b>  <b>PROVISIONS POUR CHARGES</b> (Chapitre 68) <b>BP 2026 : 500 000 €</b>	<p>Le chapitre 042 comprend les amortissements des immobilisations.</p> <p>Il est impacté par des écritures d'ordre liées aux cessions (1 149 302 € en 2025).</p> <p>Le chapitre 68 est utilisé afin de disposer d'une provision en cas de risque ou de charge imprévue.</p> <p>Sur ce chapitre, un montant de 500 000 € est provisionné afin de faire face, notamment et à ce jour, aux grandes incertitudes liées au PLF 2026.</p>

## E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - Hypothèses prospectives

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	HYPOTHESES PROPOSEES
<b>ATTENUATIONS DE CHARGES</b> <i>(Chapitre 013)</i>  BP 2026 (estimations) : 30 000 € CA 2025 : 40 000 €	Ce chapitre concerne les remboursements des charges de personnel Le montant prévisionnel 2026 sera de l'ordre de 30 000 €.
<b>PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE</b> <i>(Chapitre 70)</i>  BP 2026 (estimations) : 1 061 000 € CA 2025 : 1 313 642 €	Ce chapitre inclut les produits issus des services et connaît une évolution expliquée comme suit : ° Coupes de bois : Montant stable ° Concessions dans les cimetières: montant estimé à 37 650 € ° Recettes de la piscine : montant estimé à 120 000 € ° Recettes concernant la restauration scolaire : en légère baisse compte tenu de l'absence de repas au Foyer ° Remboursement de la mise à disposition du personnel et notamment celui du service de l'eau potable ° A noter que le remboursement des charges facturés à la Croix Rouge n'existera plus à partir de 2026
<b>IMPOTS ET TAXES</b> <i>(Chapitre 73)</i>  BP 2026 (estimations) : 2 622 069 € CA 2025 : 2 622 069 €	Ce chapitre sera identique à l'année 2025 car les montants sont figés : ° Attribution de compensation versée par le CCVT. Ce montant restera identique à celui de 2025. ° FNGIR : Montant fixé par l'Etat et figé

## E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - Hypothèses prospectives

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	HYPOTHESES PROPOSEES - SUITE
<b>FISCALITE LOCALE</b> <i>(Chapitre 731)</i>  BP 2026 (estimations) : 4 607 000 € CA 2025 : 4 582 424 €	<p>Ce chapitre a été créé avec la mise en place de la nomenclature M57 ; il comprend uniquement les taxes perçues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Montant de la fiscalité perçue au titre de la taxe foncière estimé avec une évolution de 1,1% (Inflation) et comprenant la taxe d'habitation perçue sur les résidences secondaires</li> <li>◦ Aucune augmentation des taux de fiscalité envisagée pour l'année 2026</li> <li>◦ Droits de mutation stabilisés à 370 000 €</li> <li>◦ Taxe de séjour en évolution positive et estimée à 130 000 € grâce à un meilleur recouvrement</li> </ul>
<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b> <i>(Chapitre 74)</i>  BP 2026 (estimations) : 1 559 000 € CA 2025 : 1 613 342 €	<p>Ce chapitre sera prévu en légère baisse :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Dotation forfaitaire : Baisse de 10%/an</li> <li>◦ DSR en légère augmentation</li> <li>◦ Fonds Genevois à 170 000 € (montant perçu en 2025 = 167 450 €) en croissance chaque année</li> <li>◦ Baisse du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement</li> </ul>
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b> <i>(Chapitre 75)</i>  BP 2026 (estimations) : 415 000 € CA 2025 : 729 342 €	<p>Ce chapitre comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Les revenus des immeubles : 260 000 € afin de tenir compte des premiers loyers de la MSP + évolution IPC</li> <li>◦ les libéralités reçues comprennent les recettes perçues au titre des conventions de mécénat de la saison culturelle et le fonds de dotation Fournier perçu au titre de la forêt école</li> <li>* Indemnités sinistre CTM prévues en 2025 au titre des assurances, d'où l'importance du CA 2025.</li> </ul>

## E - DEBAT SUR LES PERSPECTIVES 2026 - HYPOTHESES PROSPECTIVES

### LA FISCALITE

CONTRIBUTIONS DIRECTES (en Euros)		CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
BASES D'IMPOSITION	Taxe d'Habitation Rés. Princip.	9 460 820	9 851 900	10 357 711	10 909 666	11 198 000	11 321 178
	Taxe Foncier Bâti	83 972	87 901	95 855	98 805	99 600	100 696
	Taxe Foncier Non Bâti						
	Taxe d'Habitation Rés. Second	1 390 415	1 644 826	1 818 498	1 818 498	1 608 000	1 600 000
TAUX D'IMPOSITION	Taxe d'Habitation Rés. Princip.						
	Taxe Foncier Bâti	23,71%	24,10%	26,00%	26,00%	26,00%	26,00%
	Taxe Foncier Non Bâti	51,00%	51,77%	55,86%	55,86%	55,86%	55,86%
	Taxe d'Habitation Rés. Second		18,32%	19,77%	19,77%	19,77%	19,77%
PRODUIT DE L'IMPÔT	Taxe d'Habitation	271 881					
	Taxe Foncier Bâti	2 243 160	2 374 308	2 693 409	2 836 939	2 911 917	2 943 948
	Taxe Foncier Non Bâti	42 826	45 506	53 544	55 192	55 636	56 248
	TH Résidences secondaires	0	254 724	325 137	549 266	490 375	495 769
	Coefficient correcteur TH	277 917	289 826	301 959	316 564	324 588	327 834
TOTAL DU PRODUIT DE L'IMPÔT		2 835 784	2 964 364	3 374 050	3 757 961	3 782 516	3 823 799
	Evolution produit impôt	-6,61%	4,53%	13,82%	11,38%	0,65%	1,09%
Rôles complémentaires		0	9 988	0	0	0	0
Attribution de compensation		2 031 230	2 031 230	2 031 000	2 031 230	2 031 230	2 031 230
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>		<b>4 867 014</b>	<b>5 005 582</b>	<b>5 405 050</b>	<b>5 789 191</b>	<b>5 813 746</b>	<b>5 855 029</b>
	% d'évolution	-3,96%	2,85%	7,98%	7,11%	0,42%	0,71%
FNGIR		590 839	590 839	590 839	590 839	590 839	590 839
DROITS DE MUTATION		436 486	498 353	450 000	382 044	368 000	420 000
DROITS DE PLACE		47 729	65 000	65 000	91 210	80 000	79 068
TCFE		137 320	154 001	318 000	174 221	175 949	205 543
Taxes de séjour		58 472	65 000	90 000	99 855	150 000	106 274
Autres impôts locaux		17 323	20 000	43 090	42 635	42 000	39 290
<b>TOTAL</b>		<b>1 288 169</b>	<b>1 393 193</b>	<b>1 556 929</b>	<b>1 380 804</b>	<b>1 406 788</b>	<b>1 441 014</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 155 183</b>	<b>6 398 775</b>	<b>6 961 979</b>	<b>7 169 995</b>	<b>7 220 534</b>	<b>7 296 043</b>
	% d'évolution	-2,81%	3,96%	8,80%	2,99%	0,70%	1,03%

La commune se distingue en matière fiscale :

- Des bases plus élevées que la moyenne de la strate pour le foncier bâti mais plus faible pour la taxe d'habitation,
- Les taux : plus faible que la moyenne pour le foncier bâti, plus fort pour la taxe d'habitation,
- Globalement, la ville est considérée comme « plus riche » que la moyenne mais sa pression fiscale est plus faible,

L'instauration de la majoration de 60% de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires a permis d'encaisser un surplus de recettes de l'ordre de 190 000 euros.

Pour l'année 2026, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité, seules les bases de TFB, TFNB et THRS devraient évoluer forfaitairement et nous anticipons une hausse de 1,1% de ces bases conformément à l'inflation.

## F – LES ORIENTATIONS D’INVESTISSEMENT

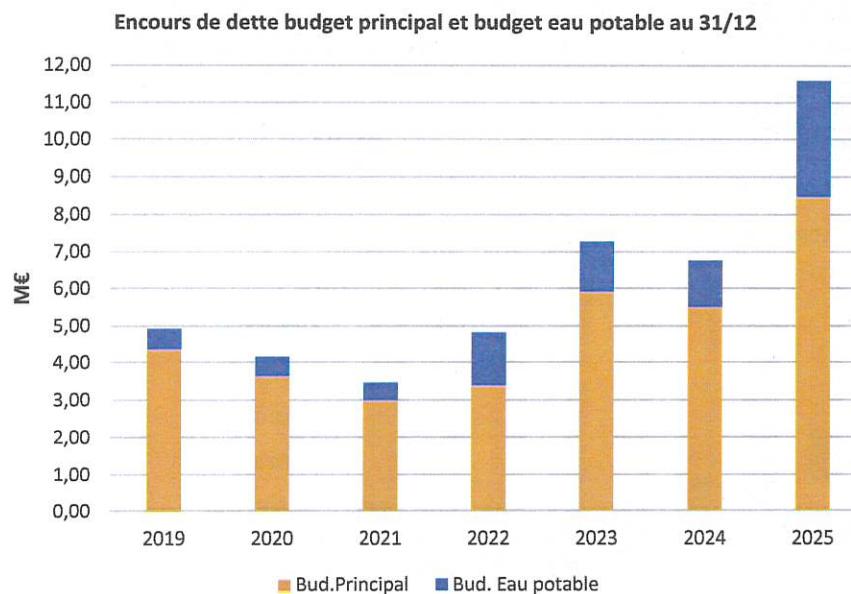
Le budget 2026 devra intégrer, sans recours à l'emprunt, les opérations courantes et récurrentes, ainsi que le **solde des opérations engagées en 2025**. Afin de garantir une gestion rigoureuse et cohérente des finances communales, les priorités budgétaires seront établies selon les principes suivants :

- **Prise en compte des enveloppes définies dans le PPI actualisé**, notamment pour les dépenses obligatoires, courantes et récurrentes ;
- **Financement des travaux et projets déjà engagés**, c'est-à-dire ceux ayant fait l'objet d'une commande ou d'un marché signé ;
- **Examen des propositions nouvelles des commissions**, à condition qu'elles soient **autofinancées**, sans impact sur l'équilibre budgétaire.

Il est également précisé que le **recours à l'emprunt sera exclu en 2026**, afin de préserver les marges de manœuvre financières et les capacités d'endettement nécessaires au financement des opérations futures, qui seront décidées par la prochaine municipalité.

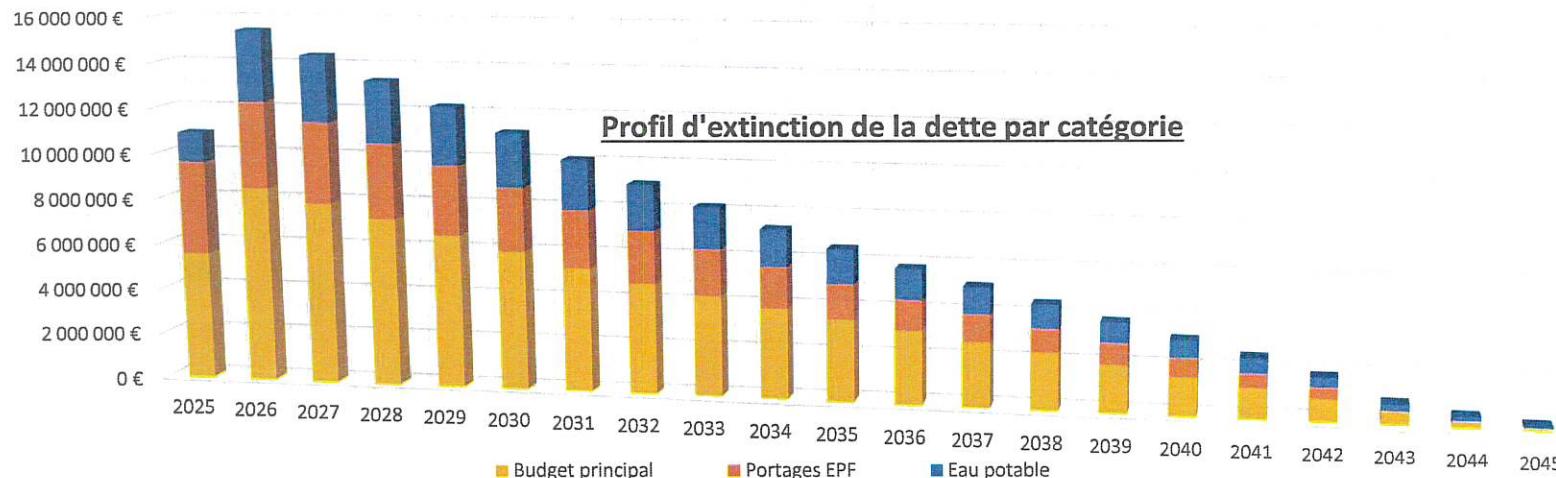
## F – LES ORIENTATIONS D’INVESTISSEMENT – LA DETTE

La commune a connu une phase de désendettement constant entre 2014 et 2022. La ville a contracté deux emprunts de 1 million d'euros, l'un pour le budget annexe de l'eau potable et l'autre pour le budget principal. Sur le budget principal, la commune a également souscrit un nouvel emprunt de 3 millions d'euros réalisé en 2023 au taux fixe de 3,18% sur 20 ans. Un emprunt de 1,5 millions d'euros contracté à l'été 2014 a été mobilisé en tant que ligne de trésorerie jusqu'en février 2025, puis a été réalisé en 2025. Les derniers emprunts ont été contractés cette année : 2 millions d'euros sur le budget principal et 1.958.190 € sur le budget annexe de l'eau potable.



Budget Principal	2022	2023	2024	2025	2025/2024 %
Emprunt Contracté	1 000 000 €	3 000 000 €	0 €	3 500 000 €	
Intérêt de la dette	102 923 €	132 748 €	194 653 €	258 464 €	+ 32,78 %
Capital Remboursé	602 732 €	477 205 €	412 918 €	526 496 €	+ 27,51 %
Annuité	705 655 €	611 013 €	607 571 €	784 960 €	+ 29,20 %
Encours de dette au 31/12	3 379 305 €	5 902 100 €	5 489 183 €	8 462 686 €	+ 54,17 %
Budget Eau potable	2022	2023	2024	2025	2025/2024 %
Emprunt Contracté	1 000 000 €	0 €	0 €	1 958 190 €	
Intérêt de la dette	6 510 €	30 551 €	35 496 €	56 518 €	+ 59,22 %
Capital Remboursé	40 000 €	77 500 €	90 000 €	114 477 €	+ 27,20 %
Annuité	46 510 €	108 051 €	125 496 €	170 995 €	+ 36,25 %
Encours de dette au 31/12	1 440 000 €	1 362 500 €	1 272 500 €	3 116 213 €	+ 144,89 %

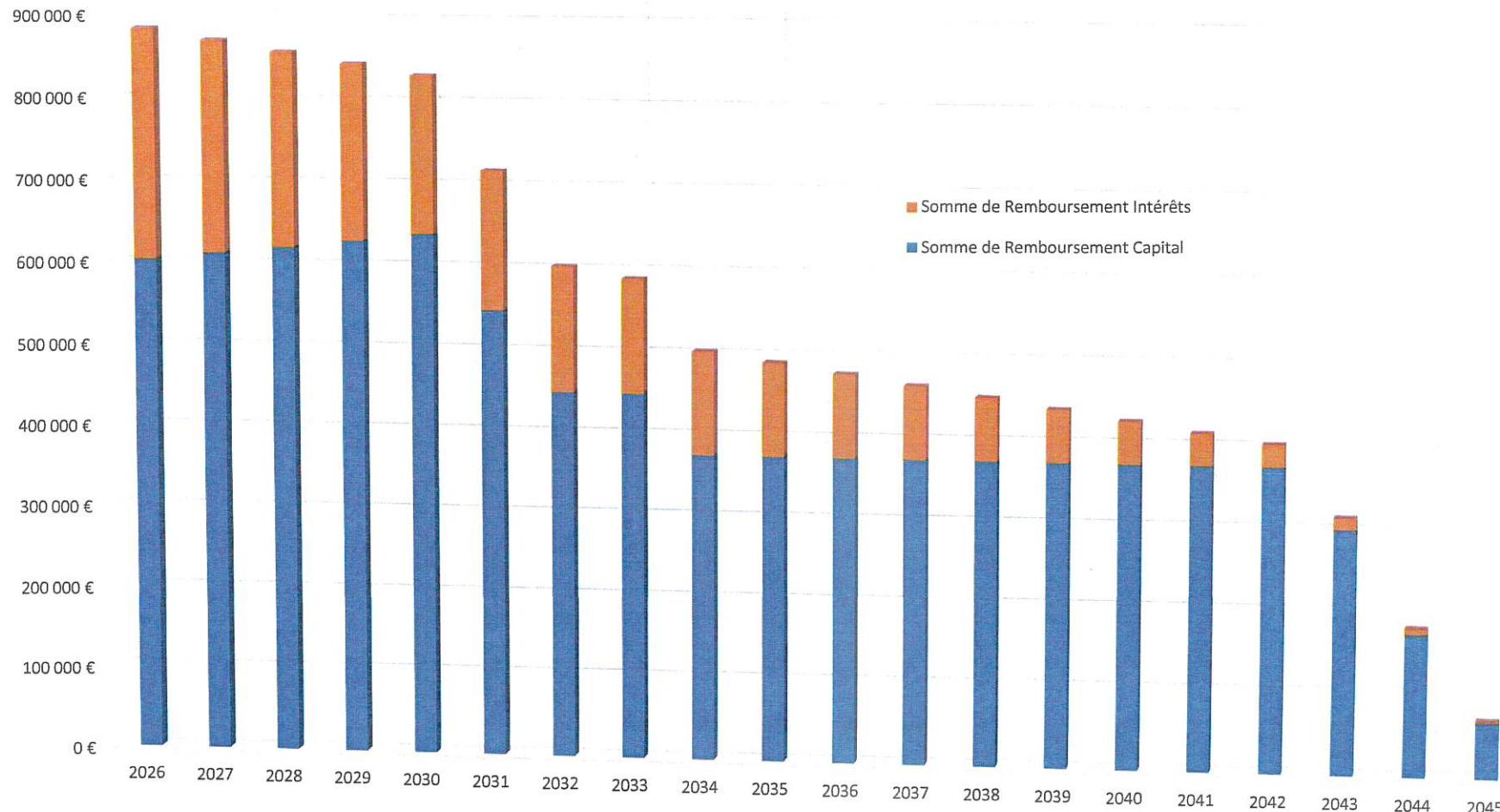
## F – LES ORIENTATIONS D’INVESTISSEMENT – DETTE et PORTAGES (extinction long)



Prêteur	Montant Contrat	Budget	Année	Durée (ans)	Type Taux	Taux d'intérêt	CRD au 01/01/2026	Dernière échéance
SA CAISSE D'EPARGNE	2 500 000,00 €	Principal	2011	20	Fixe	5,15%	957 269,49 €	01/06/2031
ETS CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE ANNECY LE VX	1 100 000,00 €	Principal	2018	15	Fixe	1,40%	586 666,76 €	03/12/2033
ETS CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE ANNECY LE VX	600 000,00 €	Eau potable	2018	15	Fixe	1,40%	320 000,00 €	03/12/2033
SA LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	Eau potable	2022	20	Fixe	3,19%	862 500,00 €	01/01/2043
SA LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00 €	Principal	2022	20	Fixe	3,19%	862 500,00 €	01/01/2043
SA LA BANQUE POSTALE	3 000 000,00 €	Principal	2023	20	Fixe	3,18%	2 662 500,00 €	01/08/2043
SA LA BANQUE POSTALE	1 500 000,00 €	Principal	2025	20	Fixe	3,59%	1 443 750,00 €	01/03/2045
CREDIT MUTUEL	2 000 000,00 €	Principal	2025	20	Fixe	3,50%	1 950 000,00 €	30/04/2045
SA LA BANQUE POSTALE	1 958 190,00 €	Eau potable	2025	20	Fixe	3,56%	1 933 713,00 €	01/07/2045
						3,37%	11 578 899,25 €	

Portages EPF						
PORTAGE EPF EX RET	1 554 000,00 €	Principal	2020	15		1 254 116,00 €
PORTAGE EPF ANCIEN EHPAD	3 185 000,00 €	Principal	2022	20		2 777 576,00 €
PORTAGE EPF GARAGES LE PLOT	178 000,00 €	Principal	2025	8		178 000,00 €
						4 209 692,00 €

## F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – Profil d'extinction de la dette (Budget)



Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le 24/12/2025

*SLOW*

ID : 074-217402809-20251218-CM25122-DE

## F – LES ORIENTATIONS D’INVESTISSEMENT – LA DETTE GARANTIE

### Liste des emprunts garantis sur l’exercice 2026

#### Budget : BUDGET PRINCIPAL

Numéro du contrat	Objet	Organisme prêteur	Bénéficiaire	Montant du contrat	Valeur résiduelle	Echéance de l'exercice
0930468 - REA	IMMEUBLE HLM LES MYC	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	204 019.71 €	86 908.22 €	10 024.12 €
0930469 - REA	IMMEUBLE HLM LES MYC	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	205 548.50 €	81 795.26 €	10 615.67 €
1195998	LA CURIAZ	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	1 103 382.00 €	795 157.53 €	26 527.76 €
1196014	Opération logements - La C	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	131 045.00 €	98 613.31 €	2 927.48 €
1196015	Opération de logements-La	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	163 711.00 €	139 729.08 €	2 316.75 €
1196016	Opération de logements - L	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	17 979.00 €	14 831.10 €	289.50 €
1207672 REAM	Immeuble les Vernaies -Ru	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	253 437.87 €	51 927.70 €	16 897.05 €
137771-540622	VEFA 2 LOGEMENTS LES	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	67 792.00 €	67 287.36 €	314.96 €
137771-540622	VEFA 2 LOGEMENTS LES	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	33 746.00 €	33 746.00 €	0.00 €
137771-540622	VEFA 2 LOGEMENTS LES	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	28 538.00 €	28 317.93 €	135.06 €
137771-540622	VEFA 2 LOGEMENTS LES	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	33 746.00 €	33 746.00 €	0.00 €
137771-540622	VEFA 2 LOGEMENTS LES	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HAUTE SAVOIE HAB	40 788.00 €	40 453.63 €	192.93 €
153882/556403	LE SOLEAZ - VEFA 11 LOI	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	1001 VIES HABITAT	61 709.00 €	61 131.35 €	406.71 €
153882/556403	LE SOLEAZ - VEFA 11 LOI	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	1001 VIES HABITAT	61 487.50 €	60 874.70 €	628.73 €
153882/556403	LE SOLEAZ - VEFA 11 LOI	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	1001 VIES HABITAT	84 638.50 €	83 880.57 €	998.58 €
153882/556403	LE SOLEAZ - VEFA 11 LOI	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	1001 VIES HABITAT	117 751.50 €	116 879.48 €	903.41 €
153882/556403	LE SOLEAZ - VEFA 11 LOI	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	1001 VIES HABITAT	210 582.50 €	208 882.18 €	1 807.93 €
153882/556403	LE SOLEAZ - VEFA 11 LOI	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	1001 VIES HABITAT	91 659.00 €	91 050.79 €	655.08 €
153882/556403	LE SOLEAZ - VEFA 11 LOI	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	1001 VIES HABITAT	48 352.50 €	48 031.66 €	345.57 €
166375/562914	HALPADES ILOT ROUSSE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	354 572.00 €	354 572.00 €	1 880.72 €
166375/562915	HALPADES ILOT ROUSSE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	297 127.00 €	297 127.00 €	3 048.59 €
166375/562915	HALPADES ILOT ROUSSE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	477 171.00 €	477 171.00 €	2 531.01 €
166375/562915	HALPADES ILOT ROUSSE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	411 169.00 €	411 169.00 €	5 966.07 €
166375/562915	HALPADES ILOT ROUSSE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	585 682.00 €	585 682.00 €	3 106.58 €
166375/562915	HALPADES ILOT ROUSSE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	735 929.00 €	735 929.00 €	8 504.60 €
166375/562915	HALPADES ILOT ROUSSE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	136 317.00 €	136 317.00 €	1 397.73 €
445314 - REAM	IMMEUBLE HLM LES SOR	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	RECUP HAUTE SAVOIE	767 662.04 €	103 832.87 €	58 569.71 €
447456 - REAM	La Curiaz- Immeuble les S	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	OPAC HAUTE-SAVOIE	51 909.81 €	4 702.36 €	2 324.22 €
49379 ID 51273	LA CURIAZ LOT THEVEN	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	555 504.00 €	455 118.43 €	11 920.30 €
49379 ID 51273	LA CURIAZ LOT THEVEN	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	100 000.00 €	88 570.98 €	1 594.63 €
49379 ID 51273	LA CURIAZ - LOT THEVEN	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	259 566.00 €	199 935.02 €	6 148.06 €
49379 ID 51273	LA CURIAZ - LOT THEVEN	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	65 570.00 €	55 054.54 €	1 200.75 €
49379 ID 51273	LA CURIAZ LOT THEVEN	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	110 512.00 €	92 220.75 €	2 229.01 €
49379 ID 51273	LA CURIAZ LOT THEVEN	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	37 136.00 €	32 707.80 €	538.90 €
5015773	LOGEMENTS AIDES RUE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	1 002 332.91 €	799 691.99 €	21 798.96 €
5015774	LOGEMENTS AIDES RUE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	200 160.31 €	170 066.91 €	3 234.91 €
5015775	LOGEMENTS AIDES RUE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	333 418.28 €	255 791.24 €	7 996.41 €
5015776	LOGEMENTS AIDES RUE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	58 909.83 €	49 784.99 €	977.65 €
5015777	LOGEMENTS AIDES RUE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	92 630.44 €	73 903.41 €	2 014.55 €
5015778	EMPRUNTS AIDES RUE	EPA CAISSE DEPOTS & Cie	HALPADES	14 699.47 €	12 491.08 €	237.57 €
572082	LOGEMENTS AIDES RUE	SOC CREDIT AGRICOLE D	HALPADES	410 028.00 €	335 969.27 €	7 480.54 €

Total budget : BUDGET PRINCIPAL

10 037 939.67 € 7 871 042.49 230 583.76 €

## F - LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT - L'épargne brute et l'épargne nette

Ce tableau retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette du budget principal de la collectivité.

Avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles (expurgée des recettes de cessions et des résultats antérieurs reportés) et les dépenses réelles de fonctionnement . Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été déduit le remboursement des échéances d'emprunts sur l'exercice.

Année	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes Réelles de fonctionnement</b>	9 299 020	11 815 471	10 819 414	12 052 000
<b>Dont recettes exceptionnelles</b>	53 922	1 892 312	470 163	1 148 632 €
<b>Dépenses Réelles de fonctionnement</b>	7 877 899	8 568 173	9 079 656	9 302 000
<b>Dont dépenses exceptionnelles</b>	23 723	4 932	8 501	2 500
<b>Epargne brute</b>	1 390 922	1 359 918	1 278 096	1 603 868
<b>Taux d'épargne brute %</b>	14.96 %	11.51 %	11.81 %	13.31 %
<b>Amortissement de la dette</b>	602 732 €	477 205 €	412 918 €	526 496 €
<b>Epargne nette</b>	788 190	882 716	865 178	1 077 372
<b>Encours de dette</b>	3 379 305 €	5 902 100 €	5 489 183 €	8 462 686 €
<b>Capacité de désendettement</b>	2,43 années	4,34 années	4,29 années	5,28 années

## F – LES ORIENTATIONS D’INVESTISSEMENT – L'épargne brute

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent aux recettes et dépenses totales. L'épargne brute retraitée est expurgée des dépenses et recettes non récurrentes.

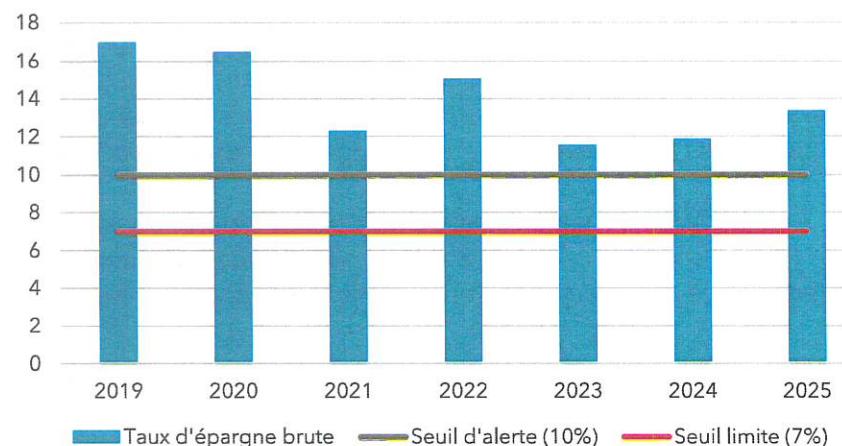
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

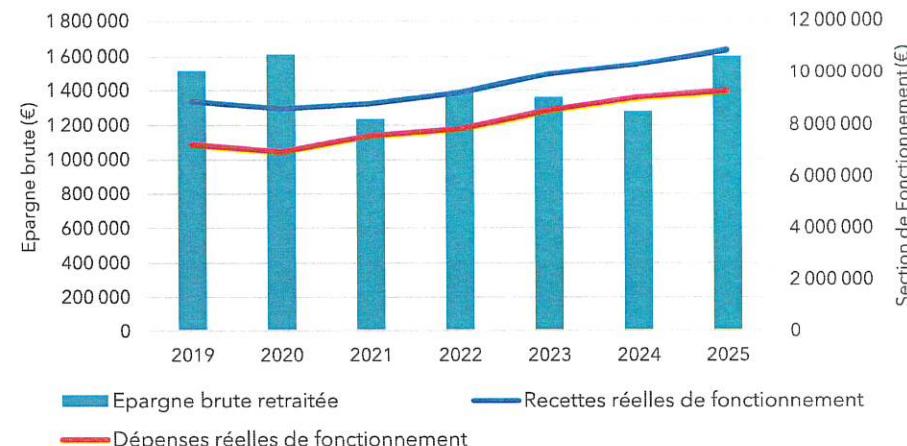
Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, la commune de Thônes renoue avec le taux moyen d'épargne brute des communes qui se situe aux alentours de 13%.

Taux d'épargne brute et seuils d'alerte



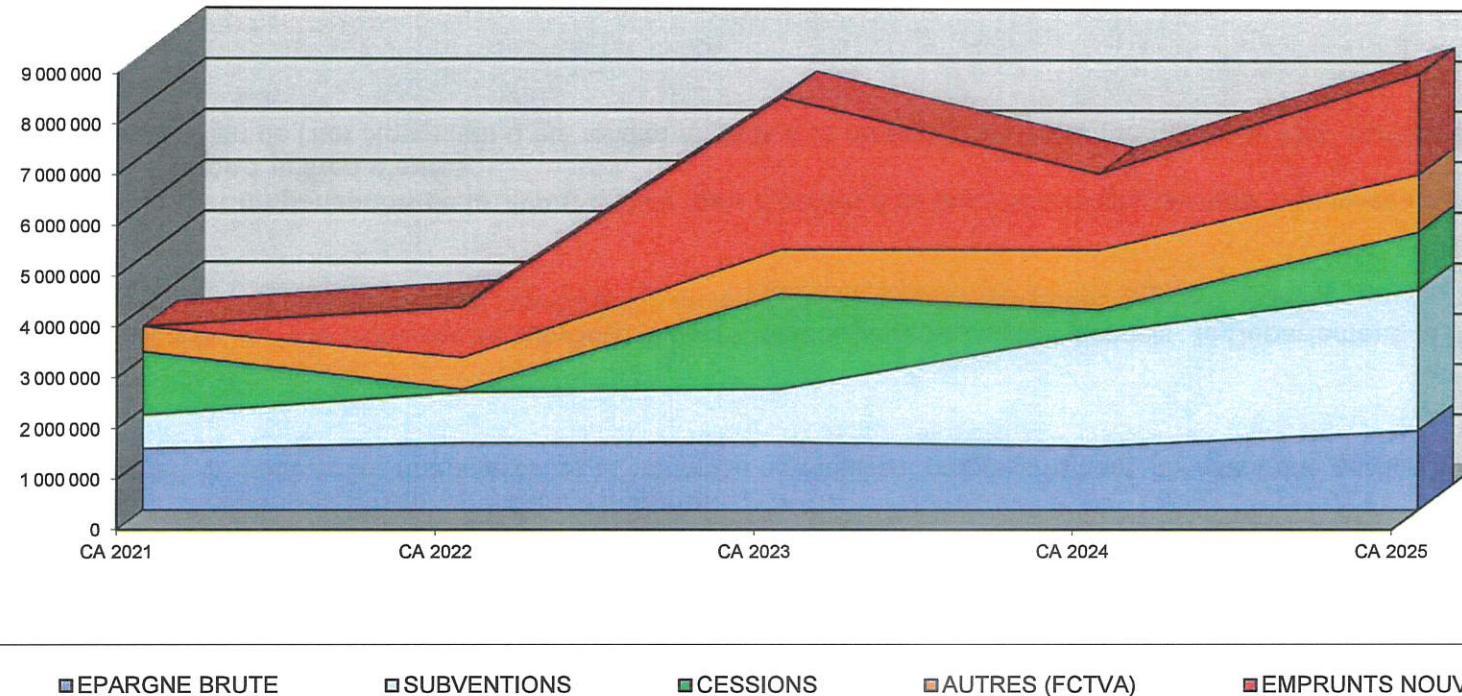
Epargne brute sur le fonctionnement



## F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – Les recettes d'investissement

Comme indiqué précédemment, le niveau d'investissement pour les années 2024 et 2025 est resté très élevé et sera fortement réduit pour l'année 2026. Les principaux investissements prévus en 2026 sont principalement constitués par le solde des opérations déjà commencées. La prochaine municipalité sera ensuite en mesure de définir sa politique d'investissement dans un contexte financier sain mais une vigilance accrue sera nécessaire pour conserver le rythme d'épargne annuelle de la section de fonctionnement.

Evolution du mode de financement des investissements



## F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principaux projets proposés à l'inscription au budget 2026 sont issus du **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**, réactualisé afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement **sans recours à l'emprunt**.

Cependant, les **marges de manœuvre financières** de la commune se réduisent progressivement, imposant une gestion rigoureuse des priorités et des ressources.

### Subventions

La commune poursuit activement la recherche de subventions auprès de ses partenaires institutionnels : **le Département, la Région et l'État**.  
D'autres dossiers seront constitués au cours de l'année 2026, en fonction des opportunités et des appels à projets.

### FCTVA

Le montant du **Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** reste incertain à ce jour. Néanmoins, au regard du niveau d'investissement réalisé en 2025, il est estimé à environ **1 million d'euros**.

Il est rappelé que l'opération de l'**îlot Rousseau** a été rendue **éligible à la récupération automatique de la TVA**, conformément à l'approbation du dossier par la **DGFIP**.

### Taxe d'aménagement

Le produit de la **taxe d'aménagement** est en forte baisse, conséquence directe de la réforme entrée en vigueur au **1er janvier 2024**.  
Cette diminution ne s'explique pas par une baisse du nombre de permis de construire sur la commune, mais par les nouvelles modalités de calcul.  
Si les dossiers en attente à la **DDFIP** se débloquent, le montant perçu pourrait atteindre **environ 100 000 €**.

### Produits des cessions

À ce jour, **aucun projet de cession** n'est prévu pour l'exercice 2026.

## F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – les principaux investissements

### LES PRIORITES EN RENOVATION DE PATRIMOINE BÂTI

La commune dispose d'un patrimoine bâti important. Disposant d'un tissu associatif important, et d'un nombre conséquent d'enfants qui fréquentent les établissements scolaires et sportifs, il convient, comme les années précédentes, de prévoir des rénovations et notamment la rénovation de l'Eclairage public du stade de football et l'agrandissement du stade synthétique.

Conformément au PPI, la commune envisage de réaliser un certain nombre de travaux dans les écoles. La commission des bâtiments a étudié les travaux devant être effectués dans les écoles.

Les architectes ayant été missionnés pour le réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie. Les études sont en cours.

### LES PRIORITES EN REFECTION DE VOIRIE

Comme toutes les années, les dépenses liées à la voirie sont conséquentes. L'année 2025 a permis la finalisation des travaux de la Déviation-Est, la création du parking des Chamois, la finalisation de la Voie verte du Fier et la réfection d'autres voiries. En 2026, il sera donné priorité à d'autres réfections de voirie, encore en cours de discussion.

### LA NÉCESSAIRE RECONSTITUTION DE L'ÉPARGNE

Le plan pluriannuel des investissements a été ambitieux au cours du mandat 2020-2026, voyant se réaliser de grands programmes d'aménagement et nécessitant le recours à des emprunts conséquents.

Il sera nécessaire, tout au moins au début du mandat prochain, de limiter les investissements pour ne pas emprunter sur les années 2026 et 2027, le paiement des intérêts de la dette entamant l'épargne de fonctionnement de la collectivité.

La limitation de l'endettement sur le prochain mandat permettra de maintenir une capacité d'autofinancement pour les futurs investissements.

## F – LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT – CONCLUSION

Pour conclure, il s'agit avant tout d'un budget de transition, prévoyant la finalisation des projets d'investissement engagés les années précédentes (maison de santé, nouveaux locaux de la petite enfance) mais aussi la réalisation des opérations courantes et récurrentes destinées au maintien du patrimoine et à la qualité du service public.

Les nouveaux élus auront à charge d'exécuter ce budget prévisionnel qu'ils pourront modifier en cours d'année. Toutefois, compte tenu du contexte budgétaire de la commune, il sera souhaitable de reconstituer la capacité d'autofinancement avant d'engager de nouveaux projets structurants nécessitant le recours à l'emprunt.

En effet, la collectivité fait face à un effet ciseau marqué, caractérisé par une augmentation continue des charges de fonctionnement, notamment sous l'effet de l'inflation, des coûts énergétiques et des obligations réglementaires (FPIC, DILICO), tandis que les recettes demeurent incertaines et peu dynamiques (baisse des dotations de l'Etat). Cette situation réduit la capacité d'autofinancement et limite les marges de manœuvre pour l'investissement, imposant une vigilance accrue dans la gestion des dépenses et la recherche de nouvelles sources de financement.

## BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la commune de Thônes dispose notamment d'un budget annexe eau potable, doté de l'autonomie financière. Ainsi, il s'agit d'un SPIC qui doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.

Ainsi, le montant de la redevance de l'eau doit permettre de couvrir les dépenses d'investissement. Ces dernières ont été revues dans le cadre du schéma directeur de l'eau potable. Ce document a permis de définir les travaux devant être menés sur une durée de 15 ans. Parallèlement à ce document, un PPI a été réalisé afin de programmer la nature des travaux et les secteurs prioritaires.

La construction du réservoir de CHAMOSSIÈRE a été réalisée en intégralité pour un montant total de 1 334 000 €. Sa mise en service a été effective au début de l'été 2025. Cette construction s'est accompagnée de la réfection de la chaussée.

La construction du nouveau bâtiment du service des eaux a été lancé en septembre 2025 pour s'achever en juin 2026. Le montant prévisionnel des travaux est de 1 648 550 €.

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La commune dispose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, d'un budget annexe de l'assainissement, doté de l'autonomie financière. Le budget de fonctionnement est essentiellement alimenté par des recettes provenant de la PFAC et de taxes de raccordement aux réseaux. Ce budget reverse les redevances assainissement perçues aux organismes compétents (Agence de l'eau). Au niveau des travaux, seul le secteur de Bellossier reste à programmer.

En 2026, devront être inscrits des crédits pour financer la mise en conformité du réseau d'eaux usées faisant suite au diagnostic réalisé sur les eaux parasites mais aussi concernant l'assainissement du Plateau de beauregard, pour lequel la commune de Thônes sera maître d'ouvrage.